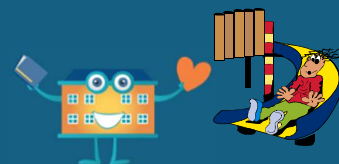


ÉCOLE INTÉGRÉE D'OR-ET-DE-CHAMPS ÉDIFICES ASSOMPTION ET ROSAIRE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



PROCÈS-VERBAL

Date : 10 juin 2025

Heure : 18 h 30

Séance ordinaire en présentiel *formule hybride*

En présence de

Valérie Tremblay Direction	P	Jonathan Alarie Président	P	Kathleen Jacob Secrétaire	P
Chantal Croteau Enseignante NDR	P	Andréanne Hull Enseignante NDR	P	Marie-Ève Brière Enseignante NDA	P
Véronic Lauzon TES NDA	P	Véronik Mercier Service de garde NDR	P	Julie Gagnon Parent NDR	P
Mickaël Hardy Parent NDR	A	Karine Lacroix Parent NDR	P	Véronique Faucher Parent NDR	P
Anne Leduc-Séguin Substitut	P	Cindy Picard Substitut	P		

1. Ouverture et mot de bienvenue

1.1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée à 18 h 32.

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour par le président.

Proposé par Chantal Croteau, appuyé par Karine Lacroix d'adopter l'ordre du jour

➤ Résolution 2025-06-10-42

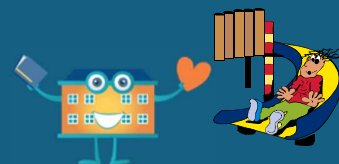
1.3. Adoption du procès-verbal du 22 avril 2025

Correction dans le point varia 7.1. L'atelier pour le primaire a été créé par l'Institut National des Mines du Québec.

Proposé par Véronik Mercier, appuyé par Marie-Ève Brière d'adopter le procès-verbal.

➤ Résolution 2025-06-10-43

ÉCOLE INTÉGRÉE D'OR-ET-DE-CHAMPS ÉDIFICES ASSOMPTION ET ROSAIRE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



2. Adopter

2.1. Adoption de la proposition du budget de l'établissement (LIP art. 95)

Présentation du budget initial et, bonne nouvelle au niveau du déficit budgétaire, il est stabilisé. La directrice explique que nous sommes le seul milieu qui s'est totalement lancé dans le projet CAR avec les séquences pour tous les niveaux. Beaucoup de libérations d'enseignants ont été payées l'année dernière. Malgré le coût onéreux du projet, nous pouvons aujourd'hui en constater les bienfaits.

Aucune coupure n'est prévue pour le service auprès des élèves. Des changements seront apportés concernant les périodes de libération des enseignants. Entre autres, ils devront utiliser leurs périodes libres au lieu de se faire remplacer. La direction déléguera sa place à l'enseignante orthopédagogue lors des rencontres de plan d'intervention afin d'optimiser son temps. Les rencontres avec les partenaires devront avoir lieu après les heures de classe ou pendant les périodes libres.

Le budget de la direction et du secrétariat sera ajusté à la baisse. Une bonification sera apportée pour la reconnaissance du personnel. Aucun changement au niveau des frais d'impression.

Les services de psychoéducation ne seront pas modifiés. Il y aura un budget moins élevé pour les services en aide à la classe.

En fin de compte, le budget est imputé de 20 000 \$. Il ne devrait pas y avoir de négatif par la suite.

La direction est en processus de revoir les tâches de chacun en lien avec le budget des salaires du personnel de soutien.

Proposé par Julie Gagnon, appuyé par Andréanne Hull d'adopter le budget.

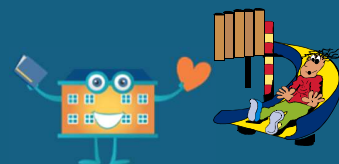
➤ **Résolution 2025-06-10-44**

2.2. Adoption des règles de fonctionnement des services de garde (LIP art. 77.2)

Véronik Mercier nous présente le document des règles de fonctionnement. À ce jour, les taux ne sont pas encore déterminés. Nous savons toutefois que des augmentations sont prévues. Ce sera la même chose pour les deux milieux (NDR et NDA).

Il y a eu un ajout concernant les journées où le transport scolaire est retardé. L'élève doit avoir dîné lors de son retour à l'école. Le service sera donné selon le personnel disponible, il serait donc possible que les plus grands ne puissent pas bénéficier du SDG encore pour la prochaine année. Un minimum de 10 élèves doit être atteint pour l'ouverture d'un groupe.

ÉCOLE INTÉGRÉE D'OR-ET-DE-CHAMPS ÉDIFICES ASSOMPTION ET ROSAIRE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



Proposé par Chantal Croteau, appuyé par Andréanne Hull d'adopter les règles de fonctionnement du service de garde.

- Résolution 06-10-45

2.3. Plan de lutte

Présentation sommaire de la direction. Il y aura des changements à prévoir.

Proposé par Véronic Lauzon, appuyé par Véronique Faucher d'adopter le plan de lutte.

- Résolution 2025-06-10-46

3. Approuver

3.1. Approbation du temps alloué pour les matières obligatoires (LIP art. 86)

Présentation de la grille qui se détaille sur 9 jours avec 6 périodes de 56 minutes. Il y aura des modifications l'an prochain au niveau des spécialistes car il y aura deux classes en moins à NDR. Madame Andréanne sera de retour en musique à NDA. Pour le reste, tout demeure comme l'année dernière.

Proposé par Julie Gagnon, appuyé par Marie-Ève Brière d'approuver la grille matière.

- Résolution 2025-06-10-47

3.2. Approbation cours de karaté (au public) en soirée au gymnase de NDR (LIP art. 91)

Madame Chantal Côté nous a fait la demande d'utiliser encore l'année prochaine le gymnase de NDR pour ses cours de karaté. Elle demande également d'envoyer de la publicité aux parents concernant les cours de karaté qui seront offerts afin d'augmenter sa visibilité et la clientèle.

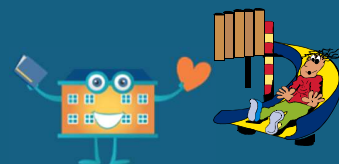
Proposé par Véronic Lauzon, appuyé par Karine Lacroix d'approuver les demandes pour le karaté.

- Résolution 2025-06-10-48

3.3. Approbation des contributions financières exigées pour la liste de matériel (LIP art. 77.1)

Présentation de l'historique des dernières années concernant les frais de matériel pour les parents. Considérant les frais annuels de 18 000 \$ d'impressions, les frais chargés aux parents s'appliquent principalement pour des photocopies car il y a très peu d'utilisation de cahiers d'exercices. Après vérification, nous sommes une des écoles les moins dispendieuses pour ces frais. Il est convenu d'augmenter de 5,00 \$ pour chacun des niveaux.

ÉCOLE INTÉGRÉE D'OR-ET-DE-CHAMPS ÉDIFICES ASSOMPTION ET ROSAIRE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



Concernant la liste des effets scolaires, l'énoncé où l'on mentionne l'autorisation des gourdes de plastique sera retiré. On supprime également le passage où l'on mentionne qu'une autre paire de souliers peut être utilisée dans les classes, au lieu des espadrilles d'éducation physique.

Dans les communications concernant la rentrée qui seront envoyées aux parents, il sera important de mentionner que le matériel scolaire doit être apporté à l'école dès le premier jour d'école.

➤ Résolution 2025-06-10-49

3.4. Approbation des contributions financières exigées pour les frais d'inscription et pour les services de surveillance du dîner (LIP art. 75.0.1)

Le coût pour le service des dîneurs sera de 365,00 \$.

➤ Résolution 2025-06-10-50

3.5. Approbation de la mise en œuvre des services complémentaires (demande du service de garde : possibilité de reconduire la fermeture de ce service aux élèves du 3^e cycle)

En date d'aujourd'hui, nous n'avons aucune information concernant la clientèle ainsi que les besoins en personnel. On souhaite envoyer une lettre aux parents les avisant qu'il est possible que le scénario se répète l'an prochain concernant les élèves du 3^e cycle, mais tant mieux si le personnel est suffisant pour les accepter. Nous ne savons pas si la formation « Je me garde seul » sera offerte gratuitement par le centre de services.

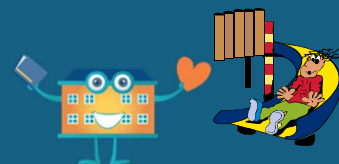
➤ Résolution 2025-06-10-51

3.6. Approbation des activités éducatives (sorties scolaires) pour l'an prochain avec le nouveau guide pour les parents (document activités à risque) (LIP art. 88)

Une rencontre avec un avocat a permis de constater plusieurs lacunes concernant les sorties scolaires. Pour chacune des activités considérées à risque, une autorisation devrait être signée par le parent. Un modèle d'autorisation a été créé, qui ressemble à l'autorisation de prise de vue signée en début d'année. Les activités proposées sont celles indiquées dans un document de plus de 20 pages et qui est plausible d'être vécu à l'école. Ce document sera signé en début d'année par le parent, avec le même principe que l'autorisation de prise de vue (autorisation valide pour toute la durée de l'année scolaire).

Plusieurs questions sont soulevées à propos de la présence d'animaux qui circulent dans l'école. Aucun membre du personnel ne possède de formation en zoothérapie. Ce point sera

ÉCOLE INTÉGRÉE D'OR-ET-DE-CHAMPS ÉDIFICES ASSOMPTION ET ROSAIRE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



ajouté dans le document « activités considérées à risque ». Les parents devront également être informés lorsqu'une activité avec un animal sera prévue dans la classe.

Lorsqu'une activité aura lieu, il n'y aura aucun changement concernant la lettre d'information qui sera envoyée aux parents. Les risques y seront également détaillés.

Reconduction du document des activités éducatives (sorties scolaires). Les activités sont déjà approuvées par le conseil d'établissement, mais doivent quand même faire l'objet d'une demande à des fins financières.

➤ **Résolution 2025-06-10-52**

3.7. Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou des règles de fonctionnement dans le cas des centres de services) (LIP art. 76)

La direction souhaite réviser le document en entier. La présentation pourrait avoir lieu en octobre pour son approbation. En fin d'année, la direction sollicite l'équipe-école afin d'obtenir des suggestions concernant le code de vie et la cour d'école. Une version plus positive sera présentée en octobre, afin de rendre les manquements moins négatifs.

Il est demandé d'envoyer un rappel en début d'année pour les parents de NDR qui apportent leurs enfants à l'école concernant les stationnements à utiliser.

Point approuvé jusqu'en octobre, à revoir par la suite.

➤ **Résolution 2025-06-10-53**

4. Consultation

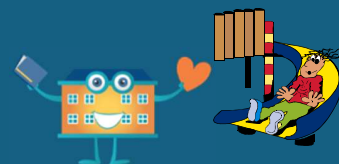
4.1 Consultation au sujet des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'an prochain (LIP art 96,15)

La direction a reçu deux demandes concernant l'achat de cahiers d'exercices pour certaines classes du 2^e et 3^e cycle. Il n'y aura aucun impact sur le montant facturé aux parents, car le coût du cahier sera déduit des frais d'impression déjà facturables.

4.2 Choix de photographie

Deux offres ont été reçues par courriel, aucune sollicitation n'a été effectuée. Les membres votent en faveur de l'entreprise La récré qui compte la photographe Geneviève Lagrois parmi son équipe.

ÉCOLE INTÉGRÉE D'OR-ET-DE-CHAMPS ÉDIFICES ASSOMPTION ET ROSAIRE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



4.3 Grand défi Pierre Lavoie

À la suite de plusieurs vérifications, nous avons la confirmation que la somme restante est de 8 395 \$. La facture des potagers s'élevait à 33 000 \$. Un rapport d'activité devra être complété afin de faire approuver les dépenses pour la somme restante.

Nous favoriserons le maintien des activités physiques et les saines habitudes de vie avec ce budget. Nous pourrions écouter les suggestions des élèves afin de connaître leurs besoins. Le comité sain et sécuritaire qui s'occupe de la cour d'école pourrait avoir un parent ainsi qu'une personne du service de garde qui siègerait avec eux afin d'élargir les propositions. Les membres du conseil d'établissement peuvent également apporter leurs suggestions, nous visons le mois d'octobre pour collecter ces informations.

5. Appuyer

5.1 Reddition de compte concernant le budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement au CSS (LIP art. 66 et 108)

Nous comptons quelques frais de déplacement et de gardiennage durant l'année qui totalise environ 100 \$. Il est convenu que le montant de 600 \$ par année alloué est suffisant. Le solde restant servira à payer le souper de fin d'année des membres.

Proposé par Andréanne Hull, appuyé par Véronique Faucher le budget annuel du cé.

➤ Résolution 2025-06-10-54

6. Information

6.1 Plan de lutte (ne peut pas être présenté car en attente des consignes du ministre)

Le plan de lutte sera présenté à l'automne prochain.

6.2 Date de l'AGA (9 septembre 2025 à 19 h)

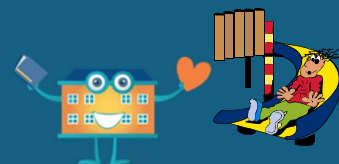
Les membres du comité de participation ont choisi la date du 9 septembre 2025 à 19 h 00 pour l'assemblée générale annuelle. Après discussion, une formule hybride comme l'année dernière sera offerte.

7. Varia

7.1 Campagne de financement 25-26

Les fonds amassés avec la campagne de cette année n'ont pas été épuisés. Les membres optent en faveur d'une autre campagne de financement l'année prochaine afin d'avoir suffisamment d'argent pour les activités à venir.

ÉCOLE INTÉGRÉE D'OR-ET-DE-CHAMPS ÉDIFICES ASSOMPTION ET ROSAIRE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



Une longue conversation s'ensuit, avec l'enjeu de l'achat local et des produits disponibles. Monsieur Popcorn fut un coup de cœur. Les membres aiment l'idée de chocolat avec Choco

Mango. Nous laissons place à la réflexion jusqu'en octobre et une décision sera prise à ce moment car nous souhaitons le lancement de la campagne pour le mois de novembre.

7.2 Suivi temps de sélection de la direction

En tant que conseil d'établissement, les membres ont le pouvoir de suggérer certains critères de sélection pour la direction de l'école où ils siègent. Ces recommandations peuvent être envoyées au directeur général. Les membres désirent une direction adjointe pour les deux établissements, afin d'accompagner la directrice dans ses fonctions et assurer une présence active constante dans les deux milieux.

La directrice nous annonce que Véronique Gilbert sera reconduite dans nos milieux l'an prochain. Cependant, elle n'est pas une direction adjointe, mais une gestionnaire administrative et certaines responsabilités ne peuvent lui être déléguées, malgré ses nombreuses fonctions. Nous avons gagné immensément avec sa présence, mais les membres en désirent plus.

Selon les critères, une direction adjointe peut être attribuée lorsqu'une école atteint le nombre de 400 élèves. En réunissant nos deux écoles, ce nombre n'est pas atteint, mais le volume de personnel à gérer est sensiblement le même que dans une école de 400 élèves. De plus, la directrice assure la gestion de deux services de garde.

Le président élaborera une lettre qu'il fera approuver par les membres et qui sera par la suite envoyée au directeur général afin de lui faire part de notre intention d'avoir une direction adjointe de façon permanente dès le début de l'année 2026-2027. Cette lettre sera envoyée d'ici la fin du mois de juin et un rappel sera fait en janvier 2026, afin d'assurer un suivi en prévision du départ de Véronique Gilbert en juin 2026 car son mandat n'était que d'une durée de deux ans.

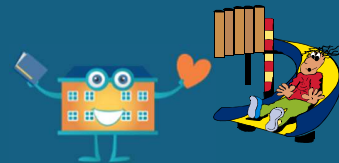
7.3 Mention de félicitations à la gestionnaire administrative

Nous tenons à souligner que le travail de Mme Gilbert est unanimement apprécié. Elle a accompli une année remarquable tout en accompagnant les directions qui se sont succédé lors de l'absence de Mme Tremblay.

7.4 Mot du comité de parent

Mme Julie Gagnon nous fait un bref résumé des dernières rencontres du comité de parents. Plusieurs choses sont en développement pour l'automne. Le comité tentera d'impliquer davantage les parents dans les OPP, car ce volet fait partie du PEVR (plan d'engagement vers la réussite). Les réunions auront maintenant lieu dans les écoles.

ÉCOLE INTÉGRÉE D'OR-ET-DE-CHAMPS ÉDIFICES ASSOMPTION ET ROSAIRE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



8. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 21 h 43.

Proposé par Véronique Faucher, appuyé par Véronik Mercier.

Résolu à l'unanimité la levée de l'assemblée.

➤ Résolution 2025-06-10-55

Jonathan Alarie

Président

Valérie Tremblay

Directrice